



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Horticulture et paysage n° 9 du 07 juillet 2022



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité



Sommaire

Horticulture p 2

Evaluation des risques

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
H o r t i c u l t u r e	chrysanthèmes	thrips		
		pucerons	à surveiller	
		acariens		
		cicadelles		
		<i>Lygus sp.</i>	adultes observés	
		rouille		
		verticilliose		
		virose		
		chenilles	à surveiller	
		c y c l a m e n s	cyclamens	pucerons
acariens				
thrips				
fusariose				
botrytis				
cicadelles				
chenilles	Risque <i>Duponchelia</i>			
sciarides				
v i v a c e s	vivaces	tordeuses		

Légende :

	pas de pression, surveillance de mise
	quelques foyers localisés
	populations en extension
	forte pression

→	risque nul
→	risque faible
→	risque moyen
→	risque fort



4 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



les solutions de biocontrôle



les résistances d'un bioagresseur sur une culture vis-à-vis d'une matière active

Rappel : afin de limiter les risques d'apparition de résistance, il faut respecter la dose d'application, le nombre maximal d'applications, l'alternance des matières actives et le nombre de jours entre 2 applications (temps de rémanence du produit).



risque pour la santé humaine



Espèce Exotique Envahissante



Chrysanthèmes :

La deuxième vague est repiquée.



(Photo EH Bourgogne)



une nouvelle vague est en cours de repiquage (photo EH B)

Toujours la même vigilance : à la réception des dernières séries de boutures :

- Trace de thrips ou larves
- Présence de rouille blanche
- Présence de TSWV

Par précaution on peut à réception des plaques de plants et avant repiquage :

- Faire un traitement avec *Steinerneimafeltiae* qui va agir sur les larves de sciarides et les larves de thrips.
- Faire un traitement avec *Amblyseius cucumeris* contre les thrips (50 individus par m², mais on sera sûrement en surdosage).
- Faire un engrais foliaire.



Pucerons :

ATTENTION : On pourrait observer de petites colonies de pucerons : *Aphis gossypii*



(Photo EH Bourgogne)

La seule présence d'*Aphis sp*, permet de limiter les apports à de l'*Aphidius colemani*, on appliquera à la dose de 0,25 individu au m², car la pression est faible.



NB : Les producteurs qui réalisent des pincements éliminent en même temps les très jeunes colonies de pucerons ou débuts d'attaques de thrips !



Punaises :

Attention des punaises (du genre *Lygus*) sont signalées en Saône et Loire, elles piquent les boutons floraux et les font avorter, attention aux grosses fleurs



Lygus sp. (photo EH Bourgogne)

Remarque



Il existe un piègeage à base de phéromone pour lutter contre cette punaise (voir site andermatt, piège avec ailettes).

Nous avons testé pour vous, l'effet reste très limité !

Cicadelles :

En culture extérieure de chrysanthèmes sur bêche hors sol ou sur tablettes, on observe des populations de cicadelles: (les panneaux englués rouges sont très efficaces)



Photo de cicadelle adulte (EH Bourgogne)

On rencontre de nombreuses espèces de cicadelles en horticulture. Les plantes aromatiques sont très sensibles.



Panneau englué rouge dans culture (photo EH Bourgogne)

La pose de plaques engluées rouges permet la capture des adultes de cicadelles.





Les dégâts sont causés majoritairement par les larves.

Larve de la cicadelle verte (Empoascavitis).

On observe les bourgeons allaires, signent d'un dernier stade larvaire.



Dégâts de cicadelles (photo EH Bourgogne)

A ne pas confondre avec des dégâts de thrips !

Cyclamens :

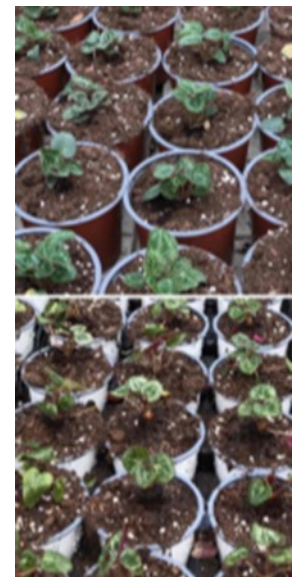
Les premières séries se développent sans trop de pression des ravageurs, quelques cas de thrips ont été signalés par des producteurs.

Dans ce cas on peut appliquer

- Soit *Amblyseius cucumeris* à la dose de 100 individus au m²
- Soit *Amblyseius swirskii* à la dose de 50 individus au m²

L'application de bio stimulants racinaires (trois fois en 2 mois) est préconisée pour une protection contre la fusariose ou autres maladies des racines.

Contactez votre conseiller !





Attention par très fortes chaleurs il faut éviter d'arroser les cultures l'après midi, cela favorise les attaques de fusariose (mieux vaut que la plante souffre du chaud) !



Symptôme de fusariose (photo EH B)

***Duponchelia fovealis* :**

Attention on peut observer des vols de papillons.
Utiliser les pièges pour détecter sa présence !



Piège pour détection de *Duponchellia* (photo EH Bourgogne)



Papillon de 9 à 12 mm, il vole plutôt la nuit au niveau des plantes (photo EH Bourgogne)



Chenille de Duponchellia à la base du collet (photo EH Bourgogne)

La chenille de *Duponchellia* ronge le collet, ou peut le percer et rentrer dans la tige, on peut observer une toile sur la surface du substrat, comme une moisissure !



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note d'utilisation de produits phytosanitaires en période de floraison du colza : [cliquez ici](#).

Les prescriptions du **nouvel arrêté** concernant les utilisations en période de floraison du colza :

- l'application d'un produit autorisé pour un usage en période de floraison est réalisée dans les **2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent** le coucher du soleil.
- ces prescriptions concernent **toutes les catégories de produits** (insecticides, fongicides, herbicides...)
- **deux cas de dérogations** à ces horaires sont possibles : bio-agresseurs ayant une activité exclusivement en journée et fongicides nécessitant une application dans un délai contraint.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"

Avec la participation financière de :

